

## **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE 5 AGENTS ADMINISTRATIFS**

=====

Un recrutement sans concours aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît en vue de pourvoir 5 postes d'Agents Administratifs, en application de l'article 9 du décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée. Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 55 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sans préjudice des dispositions légales relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.

Les demandes de candidatures doivent être adressées au plus tard le **15 avril 2005** à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal St André / St Benoît, 2 rue Montfleury- B.P 186 – 97 470 SAINT-BENOIT, accompagnées des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint le cas échéant, les attestations des employeurs successifs.

Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

### **DIFFUSION GENERALE**

Fait à Saint-Benoît,  
Le 15 février 2005

**Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur Adjoint chargé des Ressources  
Humaines**

**C. FIGLAREK**

## **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE 5 AGENTS D'ENTRETIEN SPECIALISES**

=====

Un recrutement sans concours aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît en vue de pourvoir 5 postes d'Agents d'Entretien Spécialisés, en application de l'article 12 du décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée. Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 55 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sans préjudice des dispositions légales relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.

Les demandes de candidatures doivent être adressées au plus tard le **15 avril 2005** à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal St André / St Benoît, 2 rue Montfleury– B.P 186 – 97 470 SAINT-BENOIT, accompagnées des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint le cas échéant, les attestations des employeurs successifs.

Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

### **DIFFUSION GENERALE**

Fait à Saint-Benoît,  
Le 15 février 2005

**Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur Adjoint chargé des Ressources  
Humaines**

**C. FIGLAREK**

## **AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS DE 7 AGENTS DES SERVICES HOSPITALIERS QUALIFIES**

=====

Un recrutement sans concours aura lieu au Centre Hospitalier Intercommunal Saint-André / Saint-Benoît en vue de pourvoir 7 postes d'Agents des Services Hospitaliers Qualifiés, en application de l'article 7 du décret n°2004-118 du 6 février 2004 relatif au recrutement sans concours dans certains corps de fonctionnaires de catégorie C de la Fonction Publique Hospitalière.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée. Ce concours est ouvert aux candidats âgés de 55 ans au plus au 1<sup>er</sup> janvier 2005, sans préjudice des dispositions légales relatives au recul des limites d'âge pour l'accès aux emplois publics.

Les demandes de candidatures doivent être adressées au plus tard le **15 avril 2005** à Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal St André / St Benoît, 2 rue Montfleury– B.P 186 – 97 470 SAINT-BENOIT, accompagnées des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation,
- Un curriculum vitae détaillé incluant les formations suivies, les diverses fonctions occupées et les périodes d'emploi. Il y sera joint le cas échéant, les attestations des employeurs successifs.

Seuls seront convoqués à l'entretien les candidats préalablement retenus par la commission de sélection.

### **DIFFUSION GENERALE**

Fait à Saint-Benoît,  
Le 15 février 2005

**Pour le Directeur et par délégation,  
Le Directeur Adjoint chargé des Ressources  
Humaines**

**C. FIGLAREK**